Nations Unies S/PV.4488



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4488e séance

Mardi 12 mars 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Kolby	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mbayu
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Salazar
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

02-28234 (F)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président *(parle en anglais)* : J'informe également les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 12 mars 2002, qui sera publiée sous la cote S/2002/256 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil doit tenir ce jour, mardi 12 mars 2002, au sujet de la situation dans le territoire palestinien occupé. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer au débat conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa, (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il y a trois semaines, j'ai fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient. J'ai averti alors que nous nous rapprochions du bord du gouffre. Depuis ce jour, le nombre de morts et de blessés, en particulier chez les civils innocents, a atteint des niveaux que l'on peut qualifier sans exagération d'effroyables.

Les tensions entre Israéliens et Palestiniens sont à leur comble. La situation est la pire que l'on ait connue depuis 10 ans. À une escalade répond une autre escalade avec peu de considération – parfois aucune – pour la vie des civils innocents. Des actes démesurés par leur échelle et aveugles dans leurs effets se produisent quasi quotidiennement.

L'ampleur du carnage est effrayante. Depuis le début de la crise actuelle, en septembre 2000, on a dénombré quelque 1 200 morts parmi les Palestiniens, dont plus de 180 au cours des 10 derniers jours. Du côté israélien, sur quelque 350 morts, plus de 50 sont survenues également ces 10 derniers jours. Je pleure, comme nous le devons tous, pour les familles de ceux qui ont perdu la vie, ont été mutilés ou blessés. Je pleure pour Israël et la Palestine.

En présentant au Conseil mon analyse de la situation sur le terrain, je voudrais dire tout d'abord que je suis profondément troublé par l'utilisation croissante que fait Israël d'armes lourdes dans des zones civiles. Cela a rendu encore plus difficile et plus précaire la vie des civils palestiniens, qui subissaient déjà de graves difficultés physiques et économiques.

Des opérations militaires ont été menées à grande échelle pour rechercher des militants palestiniens – avec troupes terrestres, hélicoptères de combat, tanks et F-16 – dans toutes les zones civiles et les camps de réfugiés de la Cisjordanie et de Gaza, faisant des victimes en masse. En outre, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations font état d'un mépris croissant, de la part des Forces de défense israéliennes, pour la sécurité du personnel médical et des ambulanciers qui s'efforcent de soigner et d'évacuer les blessés des zones de conflit. La semaine dernière, un agent du personnel des Nations Unies a été

tué dans une ambulance nettement identifiée de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient.

De l'autre côté, les Palestiniens ont beaucoup contribué à l'escalade de la violence, de la riposte et des actes de vengeance. Des groupes palestiniens ont mené une série d'attaques contre des cibles israéliennes militaires et civiles. Ils ont attaqué des postes de contrôle et des installations des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie et à Gaza. Des roquettes Kassam II ont été lancées contre des zones civiles dans des villes israéliennes. Je suis particulièrement troublé par les attentats-suicide qui prennent délibérément pour cible des civils, et qui répandent la peur et l'anxiété dans toute la population.

Dans ce contexte, je salue avec grand plaisir la décision des États-Unis de renvoyer le général Zinni dans la région. Le Président Arafat et le Premier Ministre israélien, M. Sharon, ont tous deux pris des mesures pour faciliter ses efforts. M. Arafat a finalement arrêté tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de Rehavam Zeevi, le Ministre israélien du tourisme. M. Sharon a sagement renoncé à son exigence de sept journées de calme avant d'entamer les négociations.

J'espère que les deux dirigeants vont s'employer constructivement à renouer et à intensifier le dialogue avec le général Zinni sur les dimensions politiques, sécuritaires et économiques du processus de paix. Ne pas le faire reviendrait pour les deux parties à poursuivre l'effusion de sang, qui repousserait encore les perspectives d'une fin de l'occupation et de la violence.

Aujourd'hui, je crois devoir m'adresser directement à la population et aux dirigeants des deux côtés.

Aux Palestiniens, je dis : vous avez un droit inaliénable à un État viable à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, mais vous devez cesser tous les actes de terrorisme et tous les attentats-suicide. Cibler délibérément et sans discrimination des civils est moralement répugnant. Et c'est faire beaucoup de tort à votre cause en affaiblissant le soutien international et en faisant croire aux Israéliens que c'est leur existence en tant qu'État et non l'occupation que vous contestez.

Aux Israéliens, je dis : vous avez le droit de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, mais vous devez mettre fin à l'occupation illégale. D'urgence, vous devez arrêter les bombardements des zones civiles, les assassinats, le recours injustifié à la force meurtrière, les démolitions et l'humiliation quotidienne de Palestiniens ordinaires. De tels actes portent gravement préjudice à la position d'Israël au sein du concert des nations et ne font qu'attiser la haine, le désespoir et l'extrémisme chez les Palestiniens.

Aux dirigeants des deux côtés – et en particulier le Premier Ministre israélien, M. Sharon, et le Président Arafat – je dis : vous avez encore la possibilité d'épargner un désastre à vos peuples. Vous avez accepté les arrangements Tenet et les recommandations de la commission Mitchell comme base de vos négociations. Aujourd'hui plus que jamais, vous devez reconnaître que la sécurité n'est pas séparable d'un règlement politique. L'un ne peut exister sans l'autre. Beaucoup de vos amis sont prêts à vous offrir leur soutien si vous saisissez cette occasion.

Pour terminer, je voudrais dire que l'initiative récente du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite propose une vision claire et convaincante de la paix au Moyen-Orient fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. J'exhorte les dirigeants du monde arabe à ne pas abandonner la recherche de la paix, mais à s'unir pour appuyer cette vision et montrer au monde et aux parties qu'il y a autre chose que la guerre.

Je demande à M. Arafat et à M. Sharon de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent sur le terrain dans les domaines politique, économique et de la sécurité, pour que cette vision puisse se concrétiser. Enfin, je demande au Conseil de sécurité d'apporter tout son poids et son influence à la cause vitale de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur pour cette séance.

La séance est levée à 11 heures.